



Rapport d'activité du collectif

# Citoyens Fraternelles 92

2022





# Sommaire

QUI SOMMES-NOUS ? 4

FAITS SAILLANTS DE L'ANNEE 6

BILAN DES GROUPES DE TRAVAIL 10

Accès aux droits 11

Hébergement – Logement 14

Emploi et Insertion par l'activité économique 18

Réseaux locaux de solidarité 20

L'ASSOCIATION DE MOYENS : VIVRE ENSEMBLE DANS LE 92  
(financements et fonctionnement) 22

# Qui sommes-nous ?

## Historique

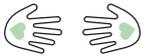
2014

Campagne de mobilisation inter-associative pour les municipales sur la question de l'hébergement et du logement



2015

Création du collectif



2016

Signature de la stratégie départementale de lutte contre la pauvreté



2018

Organisation du Colloque Précarité et Mal-Logement dans le 92



2019

Lancement de l'essaiage du Dispositif Premières Heures



2020

création d'une association, Vivre ensemble dans le 92



Campagne de mobilisation inter-associative pour les élections municipales

2021

Campagne de mobilisation inter-associative pour les élections départementales



2022

Exposition «Les réalités de la pauvreté dans les Hauts-de-Seine»



## Notre structure

Nous sommes un collectif d'une vingtaine d'associations de solidarité qui rencontrent et accompagnent les personnes en situation de précarité sur les Hauts-de-Seine.

Nous fonctionnons en réseau et agissons conjointement dans le cadre d'une charte à laquelle nous avons adhéré.

## Notre vision

Nous voulons nous engager avec avec tous, citoyens, associations, pouvoirs publics, représentants de l'Etat et des collectivités territoriales pour **développer un véritable vivre ensemble sur notre département.**

## Notre projet

- **Garantir** que chacun ait accès à ses droits
- Ouvrir et multiplier des **espaces de concertation**
- Agir dans la déclinaison de la stratégie de **lutte contre la pauvreté**
- Construire des réponses **avec ceux qui vivent la précarité et l'exclusion**
- Promouvoir tout dispositif social innovant et multiplier **les initiatives d'échange et de partage**
- **Développer les liens** entre tous les habitants et acteurs du territoire.



# Chiffres clefs

**21 associations**

Nous travaillons main dans la main.

**30 000**

**personnes accompagnées**

Nous agissons avec elles pour faire valoir leurs droits.

**3500 bénévoles**

Grâce à ces citoyens engagés, nous pouvons agir.

**36 communes**

Nous sommes présents sur tout le département.

## Associations membres



## Solidaires ensemble

### 4 groupes de travail

Composés de membres de nos associations qui réfléchissent, échangent, s'informent, rencontrent des acteurs du territoire et montent des projets autour de ces thématiques :

- Accès aux droits
- Hébergement et logement
- Emploi et insertion
- Réseaux locaux de solidarité



# Faits saillants de l'année

## Développement du collectif et renforcement de ses moyens

Pour soutenir le déploiement des actions du collectif, la chargée de projet salariée est passée d'**un tiers temps à un temps plein** au 1er juin 2022. Cela a été rendu possible par le soutien des partenaires financiers.

Le collectif a été également soutenu par ces partenaires de diverses façons. Ainsi, de juin à fin août 2022, dans le cadre de l'action "Larguez les amarres", le Département des Hauts-de-Seine a offert aux bénéficiaires des associations membres du Collectif Citoyens Fraternel 92 12 sorties fluviales pour découvrir le département depuis la Seine. 200 personnes ont pu découvrir les paysages et le patrimoine du département.

De plus, cette année, le collectif a souhaité la bienvenue à deux associations : **La Maison de la Solidarité et Scarabée**.

## Exposition *Les réalités de la pauvreté dans le 92*

En 2021, le collectif avait décidé, comme grand projet de l'année 2022, de faire une exposition pour mettre en lumière les sujets de plaidoyers et les actions menées par le collectif pour améliorer le vivre ensemble dans ce département afin de sensibiliser les députés élus en juin 2022 et le grand public.



### Contenu de l'exposition

En 2022, le groupe de travail pour l'exposition s'est réuni à 15 reprises et a réuni 98 participant.e-s en cumulé.

Il a défini les **objectifs de l'exposition** :

- Sensibiliser le grand public aux réalités de la pauvreté dans les Hauts-de-Seine et aux actions permettant des conditions de vie dignes pour toutes et tous.
- Faire connaître le collectif, ses objectifs, ses projets et sujets de travail, les mettre en lumière et les valoriser à travers la photographie, auprès des acteurs de nos associations, du grand public, des partenaires institutionnels et associatifs.
- Rencontrer les députés nouvellement élus (en juin 2022), leur faire connaître le collectif et leur présenter ses sujets de plaidoyer, afin qu'ils y soient sensibilisés et les portent durant leur mandature.
- De même, faire connaître les associations membres du collectif et leurs actions sur les sujets de plaidoyer du collectif.
- Eveiller à la solidarité et susciter l'engagement de nouveaux bénévoles et soutiens.

L'exposition comprend 12 panneaux :

- 4 panneaux décrivent :
  - la réalité de la pauvreté dans le département des Hauts-de-Seine à travers des données / statistiques (OPML 92),
  - le collectif et ses associations.
- 8 panneaux pour les 4 groupes de travail (Accès aux droits, Hébergement / logement, Emploi, Réseaux locaux de solidarité) (2 panneaux par groupe de travail) :
  - 1 panneau présentant le groupe de travail et ses principaux sujets de plaidoyer récents,
  - 1 panneau illustrant des actions de nos associations sur la thématique en question.

## Inauguration de l'exposition le 6 octobre 2022 (table-ronde)

Le Collectif Citoyens Fraternels 92 a présenté sa toute première exposition, jeudi 6 octobre, à la salle des Congrès à Nanterre :

### "Les réalités de la pauvreté dans les Hauts-de-Seine et quelques réponses concrètes apportées par les associations du collectif "

L'inauguration a donné lieu à une table-ronde, animée par Guillaume Goubert, ancien directeur de La Croix. Cette table-ronde a réuni :

- des personnes témoignant de leur situation de précarité,
- des intervenants des différentes associations du collectif,
- ainsi que la préfète déléguée à l'égalité des chances, la vice-présidente du conseil départemental, en charge des solidarités et de l'action sociale, le directeur des solidarités territoriales du conseil départemental, l'adjointe au maire de Nanterre, en charge de l'action sociale et le suppléant à la députée de la 4<sup>ème</sup> circonscription.

Les décideurs ont été interrogés, en fonction de leur domaine de compétences : que faites-vous pour réduire la fracture numérique ? pour augmenter l'offre de logements accessibles aux bas revenus et faire respecter la loi ? pour améliorer l'accompagnement vers l'emploi ?... Autant de questions qui n'ont pas donné lieu à des engagements concrets, mais qui en revanche ont permis d'amorcer le dialogue sur les moyens d'actions envisageables en partenariat avec eux.

La table-ronde a été suivie d'un temps de partage autour d'un verre de l'amitié.

Une centaine de personnes étaient présentes. 24 associations membres ou sympathisantes du Collectif Citoyens Fraternels 92 y étaient représentées.

Un grand merci pour toutes les contributions des membres du collectif à la réussite de cet événement, aux témoins qui ont eu le courage de raconter leurs histoires, aux différents intervenants de la table-ronde ainsi qu'aux invités pour leurs présences.



## Quelques impressions des invités :

"Je ne connaissais pas le Collectif Citoyens Fraternels. C'est bien que ça existe, qu'il y ait tout qui soit rassemblé, que ça marche ensemble. Que ces associations puissent se contacter, qu'elles puissent travailler avec, c'est important, s'échanger des moyens d'accompagner les personnes et toutes les difficultés."

"Est-ce que tu as été touché par une intervention ?"  
- J'ai été touché par l'intervention d'Agnès de la Bagagerie solidaire qui a parlé de Jean-Noël qui n'est pas venu. Jean-Noël c'est quelqu'un qui a eu un parcours de rue d'abord et grâce au Dispositif Premières Heures 92, aujourd'hui il a un logement social, il a un travail en CDI chez Métro et ce rappel de ce parcours est un hommage rendu au DPH mais aussi à tout ce travail associatif qui se fait."

" Des informations ont-elles attiré votre attention, vous ont étonné ?"  
- Le logement en particulier, il y a des chiffres qui m'ont frappé : il y a 75500 demandes et il y a 7521 attributions, ça veut dire qu'il y a quand même très peu d'attributions. Il y a 10 fois plus de demandes que d'attributions. Ça, c'est effrayant, je me rendais pas compte à quel point il y a un gouffre. Donc le problème est crucial."

« Ce qui me donne de l'espoir, c'est de voir des élus, des associations, des personnes qui témoignent que c'est très important est d'être tous ensemble, là, dans la volonté d'aller sur le même chemin. Ça, ça me donne de l'espoir. Et qu'on soit nombreux en plus. »

## Déploiement de l'exposition dans le département

Afin de toucher un maximum de personnes après l'inauguration, cette exposition a été imprimée en 3 exemplaires pour pouvoir organiser des expositions dans plusieurs lieux simultanément. Elle continue donc d'être présentée dans les villes des Hauts-de-Seine dans le cadre d'événements propices à la rencontre d'institutionnels. Maires et adjoints en charge de ces problématiques et associations solidaires désireuses de créer de nouveaux réseaux locaux de solidarité ont souligné l'importance de ce type de rencontre.

### Calendrier des expositions locales en 2022

Dates	Lieu	Association porteuse
10 octobre - 9 novembre	Nanterre - Mon Epicerie	Mon Epicerie
10 octobre - 31 mars 2023	Nanterre - parc des Anciennes-Mairies	Secours Catholique
17 octobre - 9 décembre	Bois-Colombes - Centre 72	Entraide protestante
29 novembre - 10 décembre	Bourg-la-Reine - paroisse Saint Gilles	Habitat et Humanisme
10 décembre	Puteaux - foyer Henri Planchat	Secours Catholique

Écrivez à [bonjour@citoyensfraternels.org](mailto:bonjour@citoyensfraternels.org) pour toute information ou pour emprunter et diffuser l'exposition.

Elle est visible sur notre site internet : <https://citoyensfraternels.org/innovations/exposition-du-collectif-citoyens-fraternels-92>

# Les réalités de la pauvreté dans le département des Hauts-de-Seine

85 000 familles (200 000 habitants) vivent sous le seuil de pauvreté en 2019, soit 12 % de la population.



## Une pauvreté très inégalement répartie dans les communes des Hauts-de-Seine

7 communes rassemblent la moitié de la population en situation de pauvreté (Bagneux, Nanterre, Clichy, Gennevilliers, Asnières, Colombes, Villeneuve-La-Garenne)

### Des conditions de vie difficiles ayant un impact sur :

#### la santé

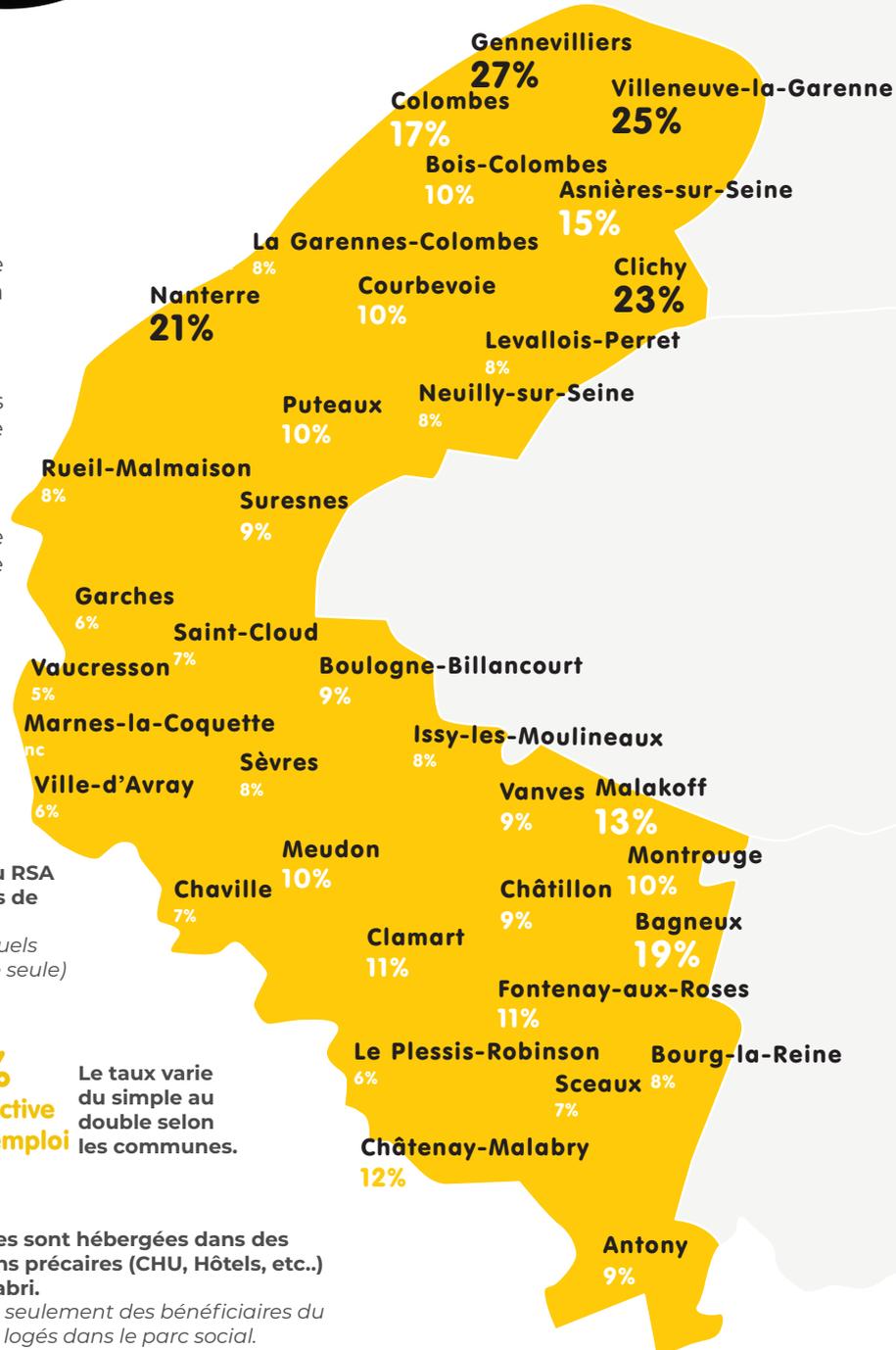
l'espérance de vie est plus faible de 6 ans entre les habitants : 86 ans à Vaucresson et 80 ans à Nanterre.

#### le logement

12 500 allocataires de la CAF ont été au moins une fois, en 2020, en situation d'impayés de loyer.

#### l'alimentation

les besoins en aide alimentaire sont en forte augmentation (17 200 familles dépendent de cette aide en 2019 via 31 associations).



**37 %** des allocataires du RSA le sont depuis plus de quatre ans. (RSA = 576 € mensuels pour une personne seule)

Une pauvreté dont il est difficile de sortir

**8 % à 19 %** de la population active est demandeur d'emploi

Le taux varie du simple au double selon les communes.

**20 000** personnes sont hébergées dans des conditions précaires (CHU, Hôtels, etc..) ou sans abri. Un quart seulement des bénéficiaires du RSA sont logés dans le parc social.

Taux de pauvreté en 2019 (seuil de pauvreté < 1102 euros/mois)

Source : Observatoire Précarité Mal Logement 92

# LES GROUPES DE TRAVAIL

Principaux sujets de chacun de ses groupes en 2022 :

- **Accès aux droits**
  - Accès à la domiciliation
  - Titres de séjour (dysfonctionnements de la préfecture de Nanterre)
  - Accès à un travailleur social
  - Nouveaux thèmes en 2023
  
- **Hébergement – Logement**
  - Hébergement - Hôtels sociaux
  - Logement (participation aux CIL, comité de veille DALO, SCOT, protestation au projet de loi "antisquat")
  
- **Emploi et Insertion par l'activité économique**
  - Soutien au Dispositif Premières Heures 92 et au projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée à Antony
  - Fiches de veille sur l'emploi
  - Rencontre avec l'agence d'insertion ActivitY'
  
- **Réseaux locaux de solidarité**
  - Mise en place des réseaux locaux de solidarité
  - Ateliers de formation des acteurs associatifs sur la situation de la pauvreté et sur l'accès au logement et à l'hébergement dans les Hauts-de-Seine (OPML)
  - Exposition



# Accès aux droits

Ce groupe de travail veille à ce que toutes les personnes aient un accès égal à leurs droits et ne se trouvent pas dans une spirale d'exclusion. Il dialogue avec les institutions afin d'alerter sur les dysfonctionnements.

En 2022, le groupe de travail s'est réuni à 5 reprises et a réuni 48 participant.e-s en cumulé.

## Domiciliation



La domiciliation est la première étape dans l'accès aux droits pour les personnes en très grande précarité car indispensable pour faire valoir tout autre droit.

Cette mission est dévolue par la loi aux Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS). Certaines associations sont habilitées à domicilier également (organismes agréés), pour compléter l'action des CCAS auprès de certains publics (demandeurs d'asile, personnes ne pouvant justifier d'aucun lien avec une commune, par exemple).

Les analyses de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) pointent deux déséquilibres dans les Hauts-de-Seine :

- 54 % des personnes sont domiciliées par les organismes agréés alors que ceux-ci sont beaucoup moins nombreux que les CCAS et ne devraient intervenir qu'en complément de ceux-ci ;
- 45 % des domiciliations sont accordées dans le quart nord du département.

Les observations du collectif complètent ce constat :

- Certaines villes refusent tout simplement d'enregistrer les demandes de domiciliation lorsque la personne se présente au guichet, ce qui permet ensuite de prétendre qu'il n'y a pas de demande ;
- D'autres n'ont pas de règlement intérieur de domiciliation ni de commission d'examen des dossiers et les refus ne sont pas expliqués ;
- Des critères supplémentaires à la loi, voire contraires à la loi, sont parfois invoqués pour justifier d'un refus de domiciliation (le plus souvent sans la trace écrite obligatoire).

→ La DRIHL a débuté un travail partenarial, en juin 2022, pour élaborer le nouveau schéma départemental de la domiciliation des personnes sans domicile stable des Hauts-de-Seine. Les membres du collectif participent au comité de pilotage et aux différents groupes de travail qui ont été mis en place pour améliorer les résultats de ce constat.

→ Le collectif se mobilise auprès des communes qui ne domicilient pas, ou très peu, au travers de l'exposition qui circule dans le département et des mandats des associations membres aux Conseils d'Administration des Centres Communaux d'Action Sociale.

### PERSPECTIVES 2023 :

Les travaux de renouvellement du schéma directeur de domiciliation pilotés par la DRIHL devraient aboutir fin avril 2023.

Le collectif poursuit sa participation aux travaux et insiste sur la nécessité d'harmoniser les pratiques dans le respect de la loi et de prévoir des sanctions en cas de non-respect.

Le collectif continue également ses actions locales de sensibilisation auprès des villes pour que tous les CCAS se dotent de commissions et règlements intérieurs de domiciliation dès que le nouveau schéma directeur sera publié.

# Titres de séjour



Les étrangers perdent leur titre de séjour (et en conséquence leur travail et leurs droits sociaux) à cause de dysfonctionnements administratifs, ou ne peuvent obtenir de rendez-vous pour déposer leurs dossiers. Les échanges et les rencontres avec les services de l'immigration et de l'intégration de la préfecture de Nanterre ont à nouveau été nombreux au cours de l'année 2022.

## Demandes de plein droit – renouvellements et premières demandes –

La forte mobilisation du collectif et les rencontres régulières avec les services de la préfecture ont permis d'obtenir la remise de récépissés qui maintiennent les droits des personnes pendant l'examen des dossiers de renouvellement.

Toutefois, le récépissé est remis en moyenne trois mois après le dépôt de dossier, alors qu'il est impossible de déposer la demande de renouvellement plus de deux mois avant l'expiration du titre. Ceci provoque toujours une situation très anxiogène, même si elle est plus courte, avec risque de perte de travail et de droits sociaux, pour les personnes concernées.

La mise en place de moyens plus conséquents en préfecture a permis une nette réduction des délais d'examen des dossiers de demandes de plein droit.

Toutefois, la situation n'est pas encore totalement satisfaisante :

- Diverses difficultés continuent à perturber les étapes suivantes et la remise de titre se fait plusieurs mois après le dépôt de demande de renouvellement, parfois près d'un an après, quand le titre est presque obsolète. De plus, la succession de récépissés, si elle maintient les droits acquis, pénalise les personnes pour la confirmation d'un emploi stable.
- Des dossiers anciens, déposés fin 2020 ou en 2021, n'ont toujours aucune réponse et les personnes qui ont perdu tous leurs droits se retrouvent parfois dans l'incapacité d'en demander leur restauration en raison de la dématérialisation totale des démarches.

## Admissions Exceptionnelles au Séjour

La nouvelle procédure mise en place en juin 2022 (envoi d'un formulaire par mail) a permis pendant deux semaines aux personnes souhaitant déposer un dossier de demande d'admission exceptionnelle au séjour (AES) d'obtenir un rendez-vous pour pouvoir effectuer ce dépôt.

Depuis les rendez-vous sont à nouveau quasi-impossibles à obtenir, les rares créneaux ouverts étant remplis dans les heures qui suivent.

Les demandes du collectif d'ouvrir davantage de rendez-vous chaque semaine n'ont à ce jour pas été prises en compte.

Le collectif a également soutenu la mobilisation des personnes qui avaient engagé une action en justice en raison de l'impossibilité d'obtenir un rendez-vous avec l'ancienne procédure (prise de rendez-vous en ligne), obtenu du tribunal administratif en février et en avril la condamnation de la préfecture et l'injonction faite à celle-ci de leur fixer des rendez-vous, sans que cette injonction soit respectée.

## Dysfonctionnements divers

La dématérialisation des démarches est un souci récurrent, aggravé dans le cas du droit des étrangers par la multiplicité des procédures, des logiciels et leurs changements réguliers.

Les dysfonctionnements sont donc multiples.

Les points réguliers avec les services de la préfecture contribuent à les identifier, aident parfois celle-ci à apporter une solution mais trop souvent ne permettent pas de dépasser le simple constat car certaines de ces procédures sont nationales.

## PERSPECTIVES 2023 :

Les dysfonctionnements identifiés entraînent des pertes de droits, le collectif poursuivra donc son action en 2023.

En raison de la complexité et de la variété des procédures en cause, des relations étroites avec les services de la préfecture seront maintenues.

# Accès à un travailleur social



L'action sociale étant portée par les départements, les relations de coopération entre les associations de solidarité et les équipes départementales sont essentielles.

Les rencontres avec les responsables des Services de Solidarité Territoriale (SST) ont été poursuivies en 2022. Désormais les liens ont été tissés avec chacun d'entre eux, permettant de connaître les organisations, préciser les modalités de fonctionnement et de collaboration.

**Le collectif a participé au séminaire des cadres de la direction des solidarités territoriales, organisé par la direction des solidarités territoriales, le 14 décembre 2022.**

## PERSPECTIVES 2023 :

Les rencontres avec les responsables des 13 SST ont mis en évidence l'intérêt de se coordonner au plus près des personnes à accompagner. Ce constat est partagé par l'ensemble des acteurs de solidarité, qu'ils soient associatifs ou institutionnels (CAF, CCAS, etc...).

En 2023, le collectif Citoyens Fraternelles 92 va déployer les « réseaux locaux de solidarité » en s'appuyant sur l'ensemble des partenaires de chaque ville (voir p.20, GT réseaux locaux de solidarité).

# Nouveaux thèmes en 2023



Plusieurs autres axes de travail sont envisagés pour 2023 :

## Inclusion financière

Disposer d'un compte bancaire est essentiel pour percevoir son salaire, ses allocations, ou régler ses factures. Or, de nombreuses personnes rencontrent des difficultés pour y avoir accès. Dans son rapport de 2021 sur les politiques publiques en faveur de l'inclusion bancaire, la Cour des Comptes note un accès entravé pour des publics en difficulté.

Cette impossibilité d'ouvrir ou de conserver un compte bancaire rend la vie des plus précaire encore plus difficile : par exemple cela empêche d'avoir un abonnement téléphonique et oblige à acheter des cartes prépayées, beaucoup plus onéreuses à l'usage.

## Fracture numérique

Le collectif avait mené une enquête en 2020 sur les besoins de personnes accompagnées par ses membres, pour identifier les besoins (en matériel, accès à internet et conseils pour l'usage du numérique) et les lieux où elles trouvaient de l'aide.

Le déploiement des maisons France Service et des espaces numériques dans les villes donnait à penser en 2021 que des soutiens de proximité allaient être mis en place pour lutter contre la fracture numérique. Mais la dématérialisation continue des procédures administratives ne se trouve pas compensée par ces soutiens de proximité. Le collectif envisage de reprendre ce dossier.

## Certificat de non excision

Depuis plusieurs années, dans le 92, l'absence de médecin habilité à délivrer ce certificat rend son obtention impossible alors qu'il est indispensable pour certaines demandes d'asile.

## Pacte des solidarités

Suivi de la mise en oeuvre du pacte des solidarités et du déploiement des projets "territoires zéro non-recours".

# Hébergement - logement

En 2022, le groupe de travail s'est réuni à 4 reprises et a réuni 36 participant.e.s en cumulé.



## Hébergement - Hôtels sociaux

En 2022, les places créées en hôtels sociaux pendant le premier confinement ont été globalement maintenues. Malgré cela, les difficultés à joindre le 115 puis à obtenir un hébergement restent gravissimes et le nombre de personnes à la rue va augmentant.

De plus, en fin d'année, une alerte est apparue avec la fermeture annoncée de certains hôtels sociaux en raison de la reprise de l'activité économique et de la perspective des jeux olympiques 2024.

Depuis de nombreuses années, le nombre de personnes sans domicile ne cesse d'augmenter et le nombre de places en hôtels sociaux (passé de 7 500 nuitées en 2008 à 28 000 en 2020) reste notoirement insuffisant.

Une enquête menée sur les conditions de vie en hôtel social a montré que les principales difficultés auxquelles les familles sont confrontées sont :

- l'accès difficile à l'alimentation (hôtel excentré) et absence de cuisine,
- la présence de nuisibles (cafards, souris, punaises),
- la suroccupation,
- les problèmes d'électricité, d'eau, de chauffage, d'humidité,
- l'éloignement du lieu de scolarisation des enfants.

## Logement

### Conférences intercommunales du logement (CIL)

Ces conférences ont pour objectif de mobiliser l'ensemble des acteurs du logement social sur le territoire afin d'améliorer et fluidifier l'accès au logement social des habitants.

Les associations membres du collectif ont des représentants dans les collèges associatifs de chacune des 4 CIL du département. Ils ont participé aux diverses réunions.

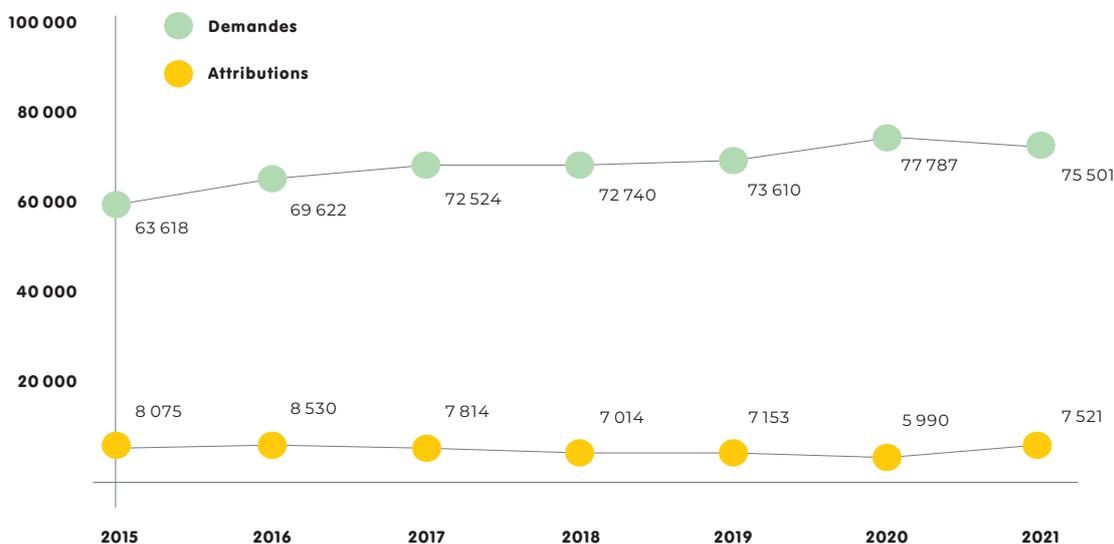
Nos représentants ont prêté une attention toute particulière à l'établissement des critères de cotation qui seront utilisés pour l'attribution des logements lors des commissions.

### Comité de veille Droit au Logement Opposable (DALO)

Les associations membres du collectif ont des représentants dans les comités de veille et les commissions de médiation (COMED). Ils ont participé à toutes les réunions.

## Plaidoyer – Exposition

Le collectif s'est appuyé sur l'exposition pour alerter sur la dégradation des conditions d'accès aux logements sociaux.



### Demands et attributions annuelles de logements sociaux dans les Hauts-de-Seine

#### Des conditions de logement qui s'aggravent

##### Un manque criant de logements sociaux

En 2021, hors mutation, 7 500 logements sociaux ont été attribués pour une demande dix fois supérieure de 75 000.

##### Des dépenses pour le loyer beaucoup trop élevées

Dans le parc privé locatif, le nombre de familles à bas revenu qui ont un taux d'effort net supérieur à 40% pour payer leur logement est passé de 13 600 à 18 000 entre 2012 et 2020. La part de leur budget destinée au logement est en augmentation et le reste à vivre diminue d'autant.

##### L'accroissement des situations de mal-logement sans réponse

En 2021, 3 154 ménages ont été reconnus « Prioritaire Urgent » pour être logés au titre du DALO et seulement 2 362 ont obtenu un logement social. Le nombre de PU DALO non relogés augmente d'année en année : 5 401 fin 2020 et 5 904 fin 2021.

##### Une absence de volonté pour construire des logements sociaux

Les objectifs annuels de production de logements définis dans le schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH) sont de 12 600 logements dont 5 000 à 6 000 pour les logements sociaux. Sur la période 2015-2019, la production annuelle moyenne de logements a été de 14 600 mais seulement de 3 000 pour les logements sociaux.

## Contribution du collectif pour le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) de la Métropole du Grand Paris

Le SCOT est un document stratégique du territoire où figurent les règles du jeu pour définir le plan d'urbanisme. En janvier 2022, c'est la première fois que la Métropole du Grand Paris se dote d'un SCOT. Au mois d'octobre, des commissaires enquêteurs ont été désignés pour recueillir les avis de la population.

Compte tenu des enjeux de construction de logements sociaux, le collectif a estimé nécessaire d'apporter ses observations à ces commissaires.

Quelques remarques apportées :

- Nous craignons que cette volonté exprimée dans ces documents ait un effet limité dans une grande partie de notre département. La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), au bout de vingt ans, n'a toujours pas atteint ses objectifs de 25 % de logements sociaux dans la moitié des communes du département fin 2021 ;
- Nous estimons que l'objectif de production de 22 700 logements sociaux en moyenne par an est insuffisant si l'on veut effectivement offrir un parcours résidentiel à tous les habitants de la Métropole du Grand Paris dans un délai raisonnable car un retard important a été pris ;
- Le véritable objectif que l'on devrait retenir en la matière est non pas la production de logements sociaux mais celui de l'augmentation nette du parc social car il y a des destructions de logements sociaux. Cette augmentation du parc social est le seul moyen de répondre réellement aux besoins.



©Victorine Alisse

# Lettre de protestation contre le projet de loi “Protéger les logements contre l'occupation illicite” adressée aux sénateurs des Hauts-de-Seine

## Objet : Protestation contre le projet de loi “Protéger les logements contre l'occupation illicite”

Madame la sénatrice et messieurs les sénateurs des Hauts-de-Seine,

Le 2 décembre 2022, une proposition de loi a été adoptée par l'Assemblée nationale. Votre Assemblée l'examinera le 31 janvier 2023.

Par ce courrier, nous, collectif Citoyens Fraternelles 92, tenons à vous faire part de notre vive inquiétude et de notre engagement déterminé à rappeler notre obligation de solidarité envers les personnes mal logées. Nous voulons partager avec vous, dans un esprit de dialogue, les risques pour les personnes les plus démunies que nos associations et nos membres rencontrent et accompagnent au quotidien, si cette loi est promulguée en l'état.

Ce projet de loi initial vise à renforcer la protection des propriétaires-bailleurs en cas de squat de leur domicile, loi nouvelle qui succède à la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (Asap) du 7 décembre 2020 qui a révisé la procédure administrative d'expulsion (procédure accélérée d'évacuation forcée) des occupants illégaux (squatteurs) d'un logement, pour la rendre plus efficace. Dans le texte qui vous a été transmis, son champ a été considérablement élargi en amalgamant squats de domicile, squats de logements totalement vacants, squats de locaux d'activité et locataires en impayés condamnés à l'expulsion, situations qui seraient passibles de prison et d'amendes très lourdes.

Ces amalgames criminalisent de fait les personnes à la rue se mettant à l'abri dans des locaux vides non destinés à l'habitation et les locataires de bonne foi avec retard de loyer. A titre d'exemple, le juge n'aurait plus le droit ni d'examiner de lui-même la réalité de la dette de loyer ni de suspendre la résiliation du bail à l'audience en cas de respect d'un échéancier de paiement de la dette.

Cette loi sera **une loi du désespoir** pour un nombre important de populations à faible revenu qui ne peuvent plus ou très difficilement se loger dans le parc privé et qui doivent attendre plusieurs années pour avoir accès à un logement social : on rappelle que, dans notre département, on comptait, fin 2021, 75 500 demandeurs de logement social (hors mutation) et que, cette même année, seulement 7 525 logements sociaux ont été attribués.

Cette loi sera une loi du désespoir car des familles auront le choix entre le risque de prison et la rue. Prenons le cas des locataires auxquels leur propriétaire a signifié la fin du bail pour reprise du logement ou vente du logement, notification qui doit être faite six mois avant le renouvellement du bail. Si certains locataires vont trouver une solution (ou se porter acquéreur en cas de vente), les familles ou personnes à faible revenu vont se trouver dans une impasse sauf s'ils obtiennent un logement social ce qui prendra plusieurs années. Que peuvent-elles faire ? [...]

## PERSPECTIVES 2023 :

- Rencontrer le directeur général de Hauts-de-Seine Habitat OPH, bailleur de logements sociaux du département.
- Elaborer un livret *Accès au logement mode d'emploi*.
- Suivre avec attention la réduction inquiétante du nombre des structures d'hébergement d'urgence.
- Veille sur l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) et soutien aux groupes locaux.

# Emploi et insertion par l'activité économique

En 2022, le groupe de travail s'est réuni à 5 reprises et a réuni 44 participant.e.s en cumulé.

**116 000**

personnes

sont sans emploi dans  
les Hauts-de-Seine

dont

**31 000**

sans emploi depuis  
plus de 2 ans

La vie en situation  
précaire est très liée  
au manque de travail.  
Elle entraîne aussi  
une perte de  
confiance et un  
sentiment d'inutilité.



Pour sortir de ce cercle  
vieux, le collectif  
continue de soutenir  
l'accès à l'emploi des  
personnes qui en sont  
les plus éloignées.

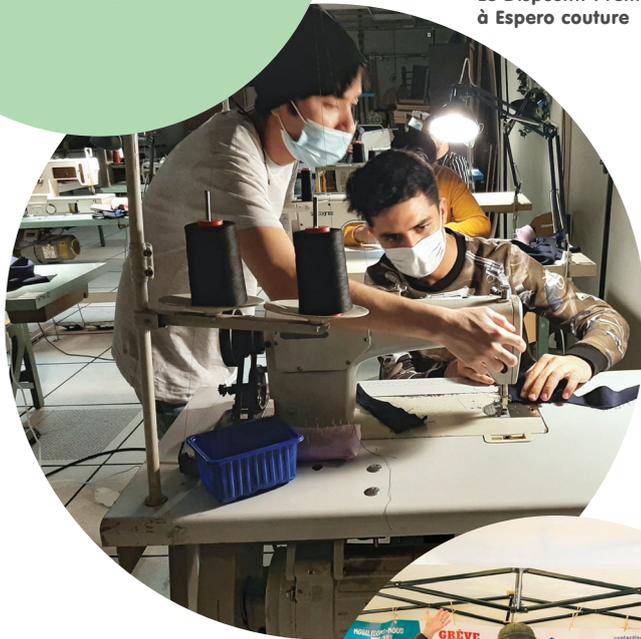
Dispositif



Premières  
Heures

Ce projet d'inclusion par l'emploi propose  
une remobilisation progressive pour  
les personnes en grande précarité par  
quelques heures de travail par semaine  
(4 à 16 heures). L'essaimage dans le  
département est porté par le Collectif  
Citoyens Fraternel 92 et Espaces depuis  
2019. Depuis 2022, c'est Espaces qui  
porte entièrement l'opérationnel.

Le Dispositif Premières Heures 92  
à Espero couture



La création des Entreprises à But  
d'Emploi (EBE), permet d'embaucher  
tout chômeur de longue durée, en  
CDI, à temps choisi et au SMIC.

Le Collectif Citoyens Fraternel 92  
soutient les territoires du département  
qui préparent leur candidature à  
l'habilitation TZCLD.

Grève du chômage  
TZCLD Antony



# Fiches de veille sur l'emploi

Les fiches "emploi chômage" visent à éclairer une des dimensions essentielles de la précarité, celle liée au chômage et à l'emploi précaire. En 2022, ce groupe de travail a demandé à l'OPML 92 de développer des fiches ville par ville.

Les emplois précaires sont ceux occupés par les salariés en contrat à durée déterminée, en temps partiel subi, en intérim, en contrat aidé, en apprentissage ainsi que par certains non-salariés, indépendants (comme les auto-entrepreneurs) ou aides familiaux.

Avec comme source principale le recensement de population, les fiches rassemblent ainsi des données détaillées sur la situation vis-vis de l'activité des résidents de chaque commune, le taux de chômage (par classe d'âge), la situation des jeunes ni en emploi, ni en formation (les NEET), les emplois précaires.

A partir des données de Pôle Emploi, sont détaillés, par catégories A, B et C, le nombre de demandeurs d'emploi, en distinguant ceux de longue durée (inscrits depuis plus d'un an) ou de très longue durée (inscrits depuis plus de 2 ans), ainsi que les difficultés pour les demandeurs d'emploi ou les allocataires de longue durée du RSA à accéder à un emploi stable.

Enfin un dernier tableau présente les ressources et les prestations sociales dont vivent les chômeurs ainsi que les travailleurs les plus pauvres.

Ces fiches ont été créées pour donner de nouveaux outils pour améliorer nos diagnostics locaux. Elles ont été réalisées selon les besoins exprimés et peuvent l'être pour les autres villes du département.

Les fiches "emploi-chômage" sont disponibles en ligne sur le site internet de l'OPML 92 pour les communes d'Antony, Asnières, Châtenay-Malabry, Chaville, Nanterre et Sèvres : <http://www.precaritelogement92.fr/emploi-chomage/>

## Rencontre avec l'agence d'insertion Activity'

La mise en œuvre du programme d'insertion des départements concerne surtout les bénéficiaires du RSA.

Le département est en charge de la gestion du RSA et de l'accompagnement de ses bénéficiaires. L'agence Activity' a été créée par le conseil départemental pour définir des parcours d'accompagnement facilitant le retour vers l'emploi.

Activity' a proposé d'élaborer un parcours adapté pour les salariés du DPH 92.

### PERSPECTIVES 2023 :

- Mettre en place une veille pour alimenter les sujets de plaidoyer et les initiatives que le collectif veut soutenir, des sujets tels que :
  - vers les métiers de la transition écologique,
  - les clauses sociales,
  - le statut d'Organisme d'Accueil Communautaire et d'Activité Solidaire (OACAS),
  - le guichet unique que sera France Travail.
- Accompagner le travail de l'OPML sur les fiches emploi 92 pour l'étendre à d'autres villes.
- Continuer l'accompagnement des actions DPH 92 et TZCLD d'Antony.

# Réseaux locaux de solidarité

Nous souhaitons  
décliner au niveau  
des communes  
et territoires  
la dynamique  
départementale  
du Collectif Citoyens  
Fraternels 92

Sortir de la précarité est souvent complexe et nécessite d'agir dans différents domaines : accès au droit, hébergement, emploi, lien social, soins médicaux... En agissant en réseau local, les associations peuvent mieux accompagner les personnes sur le terrain au quotidien.

Le Collectif Citoyens Fraternels 92 œuvre ainsi pour que les associations de solidarité locales se coordonnent pour agir ensemble et lutter contre la précarité, en lien avec les institutions locales.

## Nos objectifs :

- Mieux se connaître et partager des informations
- Développer des projets communs
- Dialoguer avec les institutions locales, les interpeller et porter ensemble des plaidoyers
- Sensibiliser le grand public à la nécessité d'un véritable vivre ensemble dans le 92

© Xavier Schwebel / Secours Catholique



## Mise en place des réseaux locaux de solidarité

À la suite des rencontres avec les Services de Solidarité Territoriale (SST) en 2021 et 2022 dans le cadre des réunions du groupe de travail accès aux droits, les rencontres ville par ville vont être coordonnées par le groupe de travail réseaux locaux de solidarité. Elles seront élargies à l'ensemble des acteurs locaux.

Sortir de la précarité est souvent complexe et nécessite d'agir dans différents domaines : accès au droit, hébergement, emploi, lien social, soins médicaux...

Le collectif Citoyens Fraternels 92 a d'abord développé une coopération départementale entre les acteurs, qu'ils soient associatifs ou institutionnels.

Nos rencontres avec les responsables des 13 SST ont mis en évidence la nécessité de déployer cette coordination au plus près des personnes concernées :

- pour que tous les acteurs locaux se connaissent et articulent leurs actions de façon complémentaire au service des personnes,
- pour que les personnes cessent d'être perdues dans le labyrinthe des acteurs institutionnels et associatifs.

Les contacts établis avec la Caisse d'Allocations Familiales montrent que cette démarche est soutenue par d'autres organismes, qui vont rejoindre les réseaux locaux.

## PERSPECTIVES 2023 :

En 2023, le projet est de créer **des rencontres locales, dans chaque ville**, entre les représentants du SST, du Centre Communal d'Action Sociale, de la CAF et des acteurs associatifs de solidarité.

# Ateliers de formation de l'OPML 92

L'Observatoire de la Précarité et du Mal Logement des Hauts-de-Seine a pris l'initiative de proposer aux membres des associations du collectif (et pas seulement) des ateliers ayant pour objectifs de :

- mieux appréhender les questions de pauvreté, de précarité et de mal logement au niveau de leur territoire (commune, Etablissement Public Territorial),
- savoir utiliser les multiples données rassemblées par l'OPML 92,
- connaître et analyser les politiques existantes en la matière : acteurs, dispositifs, réglementation, et enjeux pour les personnes concernées.

Le tout se déroulant sur deux matinées espacées d'une semaine.

Ces ateliers ont été organisés sur chaque territoire du département, successivement sur Vallée Sud-Grand Paris (VSP), Grand Paris Seine Ouest (GPSO) et Boucle Nord de Seine (BSN). En comptant une première session en 2021, ces ateliers ont réuni une soixantaine de personnes dont 12 du Secours Catholique, 8 d'Habitat et Humanisme, 6 de Solidarités Nouvelles pour le Logement, 4 du Secours Populaire, 3 des Restos du Cœur, etc...

Le contenu de ces ateliers a été mis en ligne sur le site de l'OPML : [www.precaritelogement92.fr](http://www.precaritelogement92.fr)



Animation d'ateliers de formation et d'échange avec les acteurs des associations sur le constat et l'analyse des situations locales



## PERSPECTIVES 2023 :

Le prochain atelier de l'OPML 92 aura lieu sur Paris Ouest La Défense (POLD) au 1er trimestre 2023. Au cours de l'année 2023, l'OPML va proposer des ateliers élargis aux partenaires.

## L'exposition

Voir pages 6-9

# Association de moyens

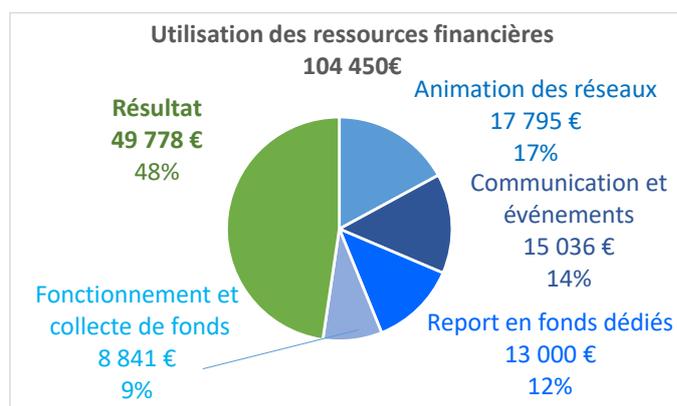
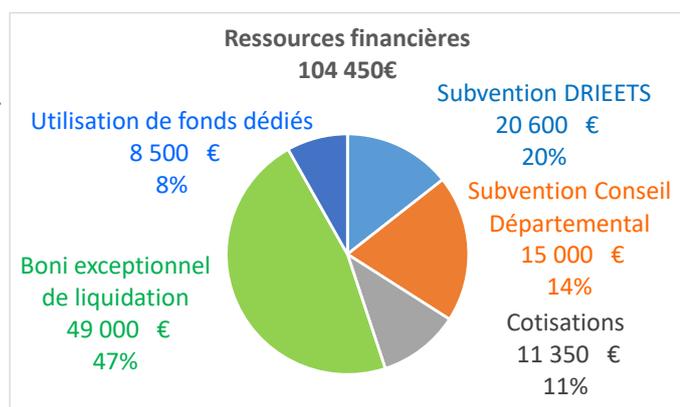
## Vivre ensemble dans le 92

En 2022, le Collectif Citoyens Fraternels 92 est composé de 21 associations participant activement à ses réunions. Toute association de solidarité agissant dans les Hauts-de-Seine peut demander à rejoindre le collectif. L'intégration d'une association au sein du collectif passe par l'adhésion à la Charte du collectif présentant ses valeurs et ses objectifs.

Le Collectif Citoyens Fraternels 92 fonctionne grâce au travail des bénévoles des différentes associations membres s'impliquant dans le collectif et ses groupes de travail. En 2022, le bénévolat valorisé est estimé à 55 000 €.

L'association Vivre ensemble dans le 92, créée en 2020, a pour objet de fournir les moyens nécessaires au Collectif Citoyens Fraternels 92 pour répondre aux objectifs fixés dans sa charte et accomplir les actions ouvertes à tous qui en découlent.

Les associations membres du Collectif Citoyens Fraternels 92 cotisent chaque année auprès de l'association Vivre ensemble dans le 92. En 2022, ces cotisations ont représenté un montant de 11 250 € et les dons, 100 €.



L'association a bénéficié d'une ressource exceptionnelle du conseil départemental : à l'occasion de la dissolution d'une association du département, 49 000 € de boni exceptionnel ont été dévolus à l'association. Cela constitue le résultat positif et permet d'assurer la trésorerie et la pérennité de l'association.

Pour 2023, des demandes de subvention ont été déposées auprès :

- du conseil départemental des Hauts-de-Seine,
- du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) dans le cadre du Fonds de développement de la vie associative (FDVA) 2,
- de la ville de Nanterre.





Tél. : 06 30 66 36 18  
[bonjour@citoyensfraternels.org](mailto:bonjour@citoyensfraternels.org)

[www.citoyensfraternels.org](http://www.citoyensfraternels.org)